

## Principes et objectifs du Bar du Frais.

Proposer des repas **équilibrés** (respectant la pyramide alimentaire),

Faire apprécier les légumes de saison, les laitages, les fruits,... Le bar du Frais permet une ouverture d'esprit aux goûts et à la diversité des aliments.

Les menus sont supervisés par une diététicienne. Ils mentionnent la présence d'éventuels allergènes dans les plats proposés. Un paragraphe relatif aux allergènes est présent dans le talon à remettre. Plus d'infos ? Contactez la cuisine (067/64.71.67)

Les jeudis, le bar du frais sert un repas chaud. Les autres jours, ce sont des repas froids.

## Déroulement du Bar du Frais.

### 1. INSCRIPTION :

Renvoyez-nous un bulletin d'adhésion ainsi qu'une provision de 35 € (une par famille...).

### 2. RESERVATION - COMMANDE :

2A. Les menus sont envoyés par mail le 8 de chaque mois, et sont dès ce moment aussi disponibles sur le site web du CPAS : <http://www.ittre.be/ma-commune/autres-services/cpas/service-repas> .Aucune version papier n'est distribuée.

2B. Renvoyez nous votre commande avant la date limite indiquée sur chaque menu, par fax (067/64.88.62) ou par mail ([bardufrais@publilink.be](mailto:bardufrais@publilink.be)).

2C. Les commandes sont à rentrer chaque mois. Une inscription pour toute l'année est toutefois possible si vous le signifiez par mail. **Seuls les enfants pour qui nous aurons reçu une commande auront un repas.**

**SUITE AU POINT 3**

### 3. ANNULATIONS DES COMMANDES :



**ATTENTION, TOUTE COMMANDE INTRODUITE EST FERME ET DEFINITIVE. PENSEZ A BIEN REGARDER L'AGENDA DE L'ECOLE ET DE LA CLASSE DE VOTRE ENFANT AVANT DE COMMANDER. L'ANNULATION D'UNE COMMANDE N'EST POSSIBLE QUE DANS CES 2 CAS :**

**Votre enfant est malade et reste à la maison ?**

Dans ce cas, pensez à prévenir **par téléphone exclusivement** la cuisine du CPAS, au 067/64.71.67, au plus tard le jour même, avant 9h30. Sinon, le repas sera facturé. **Retenez la règle : repas préparé = repas facturé.**

**Une activité scolaire (classe de neige, excursion, examens,...) empêchera votre enfant de fréquenter le bar du frais ?**

A la demande formelle de l'école, nous annulerons l'ensemble des repas d'une ou plusieurs classe(s) uniquement si cette demande nous arrive 10 jours avant le jour à annuler.

Un mail de demande d'annulation de votre part sera accepté, mais uniquement s'il nous parvient au moins 10 jours avant le jour à annuler. En aucun cas, ce délai de 10 jours ne sera réduit, même si par exemple, la date de l'activité est communiquée moins de 10 jours avant celle-ci.

**Retenez la règle : annulation pour activité scolaire : Uniquement si introduite au moins 10 jours avant l'activité. Sinon, le repas vous sera facturé.**

**SUITE AU VERSO**

BULLETIN D'ADHESION, A RENVoyer par courrier, fax ou mail  
Au CPAS de 1460 Ittre, Rue Planchette, 6  
Fax : 067/64.88.62 ; [bardufrais@publilink.be](mailto:bardufrais@publilink.be)



**Talon à renvoyer IMPERATIVEMENT avant le 25 septembre. Tant que nous ne l'avons pas, les commandes d'octobre ne pourront être encodées.**



Enfant : .....

Ecole Ittre ou Virginal, M ou P.....

Parent : .....

N° national (pour facture) : .....

Adresse : .....

..... (GSM)

..... (mail)

Je souhaite que mon enfant fréquente le « Bar du Frais ». Par la signature de ce document, j'accepte l'ensemble des points de ce ROI, et j'accepte que les factures soient éditées à mon nom.

**Je suis informé(e) que les commandes tardives ne seront plus prises en compte, que les menus peuvent exceptionnellement être adaptés en fonction des livraisons, et que le CPAS se réserve le droit de suspendre les fournitures de repas en cas de non-paiement régulier (après contact préalable).**

**!! SUITE ET SIGNATURE AU VERSO !!**

## SUITE... INFORMATION ALLERGENES :



La législation nous impose de lister la présence éventuelle de 14 allergènes. Si votre enfant est allergique à un AUTRE aliment que ceux de cette liste, cet allergène ne sera pas mentionné (Kiwi, fraise, poivre rose,...., par exemple).

Il se pourrait que cet aliment soit utilisé tout en ayant été rendu méconnaissable (incorporé dans une sauce par exemple).

En d'autres termes, jouons la prudence : Votre enfant est allergique à un aliment autre que ceux visés par les listes des Conseil et Parlement Européens du 25/10/2011, transposés dans la Loi Belge via circulaire du 13/12/2014 ? Alors, **NE L'INSCRIVEZ PAS AU BAR DU FRAIS !**

PAR LA SIGNATURE DE CE TALON, ET PAR LA SIMPLE INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT, VOUS RECONNAISSEZ AVOIR RECU CETTE MISE EN GARDE RELATIVE AUX ALLERGENES.

Date et signature :

Editeur Responsable : CPAS de et à 1460 Ittre, Rue Planchette, 6  
Document distribué en juin et septembre 2016



### 4. COMBIEN COUTE LE BAR DU FRAIS ?

Cette année encore, peu importe l'âge des enfants, chaque repas coûte 2,80 euros.

### 5. MODALITES DE PAIEMENT :

A. Les repas sont à payer en début de mois (donc à l'avance) sur le compte du CPAS :

091-0008884-86 \* BE78 0910 0088 8486

B. En plus de la caution annuelle, merci de nous verser **TOUS LES MOIS**, une somme que nous vous invitons à estimer, sachant qu'il y a en moyenne 14 repas par mois.

° *Grand consommateur* : votre enfant mange tous les jours ? Versez **40€/mois**.

° Votre enfant est un *consommateur occasionnel* ? Veuillez verser **20 €/mois**.

° Enfin, un *consommateur moyen* se situera entre les 2, et versera **30 €** par mois.

C. En fin d'année, un décompte sera effectué, tenant compte de la provision, des paiements perçus et des repas dus. Vous devrez régler au CPAS les repas pour lesquels aucune avance n'aura été perçue et une facture vous sera adressée. Si vous avez payé trop de repas, le CPAS vous remboursera ou, avec votre accord, le solde sera conservé à titre d'avance pour l'année scolaire suivante.

### ENCORE DES QUESTIONS ?

[bandufrais@publilink.be](mailto:bandufrais@publilink.be) ou par téléphone : 067/64.71.67 (M. Colot).

ENVIE D'AUTRE CHOSE QUE DU DÎNER  
TARTINES ?

PAS LE TEMPS DE PRÉPARER LES  
BOÎTES À TARTINES LE MATIN ?

VOUS SOUHAITEZ POUR VOTRE ENFANT  
UN REPAS SAIN, EQUILIBRÉ ET VARIÉ?



Le CPAS de ITTRE vous présente le concept proposé dans les écoles libres :

« Bar du Frais »  
R.O.I. ANNEE 2016/2017

Un talon d'inscription est à remplir. Il est demandé **OBLIGATOIREMENT** d'en remplir 1 par ENFANT.

**IMPORTANT : SI CE TALON N'EST PAS RENTRE AU CPAS POUR LE 25 SEPTEMBRE, LES COMMANDES D'OCTOBRE NE POURRONT ETRE ENCODEES.**